

Sur le procédé

ARDEX SK 100 ETANCHEITE

Famille de produit/Procédé : Etanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage

Titulaire(s) : Société ARDEX France

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 13 - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1330_V2. Prorogation d'un an de l'Avis Technique jusqu'au 30/09/2027, sans aucune autre modification.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V2	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1330_V2. Révision d'office à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté la jurisprudence suivante : Exclusion de la pose scellée sur étanchéité de planchers intermédiaires.		

Descripteur :

Le procédé ARDEX SK 100 ETANCHEITE est destiné à la réalisation d'une étanchéité de plancher intermédiaire de revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles en sols intérieurs avec siphon et un traitement spécifique des points singuliers et des raccords entre lés.

Le système complet est constitué par :

- la sous-couche ARDEX SK 100 collée avec une colle à carrelage citée dans l'Avis Technique,
- le carrelage
- le traitement spécifique des points singuliers.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	5
1.2.3.	Impacts environnementaux	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation.....	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.1.2.	Identification	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Principe.....	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants	7
2.3.	Dispositions de conception.....	9
2.3.1.	Reconnaissance du support et préparation éventuelle	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	9
2.4.1.	Traitement préalable.....	9
2.4.2.	Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W	10
2.4.3.	Traitement des joints de fractionnement du support	13
2.4.4.	Pose du carrelage	13
2.4.5.	Appareils sanitaires.....	13
2.4.6.	Mise en service.....	13
2.5.	Maintien en service du procédé	13
2.6.	Traitement en fin de vie	13
2.7.	Assistante technique	13
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	14
2.9.	Mention des justificatifs.....	14
2.9.1.	Résultats expérimentaux	14
2.9.2.	Références chantiers	14

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les DROM.

1.1.2. Ouvrages visés

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols dans les locaux humides intérieurs avec siphon de sol visés au § 1.1.2.1, qui ne présentent pas de joint de dilatation.

Dans le cas de réalisation de douches privatives, les configurations de douche visées (cf. Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs) sont :

- Système cloisonné (les projections d'eau sont contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles) :
 - Cas 1 : la partie cloisonnée est délimitée par un ressaut compris entre 1 et 2 cm (figure 1).
 - Les prescriptions suivantes s'appliquent :
 - Hauteur de paroi : au moins 180 cm
 - Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
 - Cas 2 : il n'y a pas de ressaut ou un ressaut inférieur à 1 cm (figure 2).
 - Les prescriptions suivantes s'appliquent :
 - Débord de 50 cm de l'étanchéité de l'espace douche
 - Revêtement PN6 étendu à cette surface de 50 cm
- Système semi-cloisonné : (les projections d'eau sont partiellement contenues dans une surface délimitée par des parois rigides, fixes ou mobiles)
 - Cas 1 (figure 2) :
 - La partie non cloisonnée est limitée par un ressaut de 1 à 2 cm et la longueur de la cloison est supérieure ou égale à 180 cm à partir de l'axe du siphon.
 - Les prescriptions suivantes s'appliquent :
 - Hauteur de paroi : au moins 180 cm
 - Revêtement au moins PN6 dans l'espace douche
 - Siphon positionné à l'opposé de l'ouverture
 - Étanchéité dans l'espace douche
 - Cas 2 :
 - La partie non cloisonnée n'est pas limitée par un ressaut de 1 à 2 cm mais la longueur de la cloison est supérieure ou égale à 180 cm à partir de l'axe du siphon ou la longueur de la cloison existante est comprise entre 120 et 180 cm avec un ressaut de 1 à 2 cm systématiquement.
 - Les prescriptions suivantes s'appliquent :
 - Hauteur de paroi : au moins 180 cm
 - Revêtement au moins PN6 dans toute la pièce
 - Étanchéité sur toute la pièce
 - Siphon positionné à l'opposé de l'ouverture

1.1.2.1. Locaux visés

En pose collée, locaux classés P3 E3 au plus à l'exception des salles de balnéothérapie.

1.1.2.2. Supports visés

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM). Dans tous les cas, la pente est supérieure ou égale à 1 %.

Nota : pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter cette pente minimale de 1 %. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

1.1.2.2.1. Travaux neufs

Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », à l'exclusion des planchers alvéolaires, des chapes désolidarisées, flottantes et des planchers chauffants.

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

La flèche active du plancher doit être inférieure ou égale à f_1 telle que définie dans les CPT Plancher

$$f_1 = \frac{\ell}{500} \text{ si } \ell \leq 5,0 \text{ m}$$

$$f_1 = 0,5 \text{ cm} + \frac{\ell}{1000} \text{ si } \ell > 5,0 \text{ m}$$

ℓ (en cm) étant la portée du plancher.

1.1.2.2.2. Travaux de rénovation

Anciens supports en maçonnerie et plancher béton visés en travaux neufs et mis à nu.

1.1.2.3. Carreaux associés

Pose collée

En pose collée, les carreaux ou analogues associés sont ceux indiqués dans le CGM du NF DTU 52.2 P1-2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » complété comme suit :

- les carreaux doivent être de type P3 au moins,
- leur épaisseur doit être de 8 mm au moins,
- leur surface doit être de 3 600 cm² maximum.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Comportement au feu

Le procédé ARDEX SK 100 ETANCHEITE n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

En pose collée, l'adhérence est satisfaisante lorsque la sous-couche est marouflée fermement.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Le procédé sous carrelage associé au traitement des raccords entre lés, en partie courante et aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol – mur, joints de fractionnement, canalisations traversantes, assure l'étanchéité de plancher intermédiaire.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. § 1.1.2.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2. Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce dernier.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société ARDEX France

5 avenue Pierre Salvi

FR – 95500 GONESSE

Tél. : 01 30 11 21 65

Internet : www.ardex-france.fr

2.1.2. Identification

La sous-couche est identifiée par le logo ARDEX imprimé sur une de ses faces.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Le procédé ARDEX SK 100 ETANCHEITE est destiné à la réalisation d'une étanchéité de plancher intermédiaire de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols intérieurs avec un traitement spécifique des points singuliers et des raccords entre lés,

Le système complet est constitué par :

- la sous-couche ARDEX SK 100 W collée avec une colle citée au § 2.2.2.2,
- le carrelage sur la sous-couche ARDEX SK 100 W soit collé avec la même colle,
- le traitement spécifique des points singuliers.

Un siphon de sol doit être prévu avec réalisation d'une forme de pente de 1 % minimum sur l'ensemble du local sous la sous-couche ARDEX SK 100 W.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Sous-couche ARDEX SK 100 W

La sous-couche ARDEX SK 100 W est constituée d'une feuille de polyéthylène souple de couleur grise et revêtue sur chaque face d'un non tissé en fibre de polypropylène.

Dimensions

- Épaisseur de la sous-couche (mm) : 0,51
- Longueur (m) : 10 ou 30
- Largeur (m) : 1

Autres caractéristiques

- Masse surfacique (g/m²) : 315 (□ 10 %)
- Couleur : blanc, avec dessin de gouttelettes grises
- Résistance à la traction (EN 12311-2) :
 - sens longitudinal $\geq 82,5$ % à 99,8 N/15 mm,
 - sens transversal $\geq 73,7$ % à 46,5 N/15 mm.

2.2.2.2. Produits de pose de la sous-couche ARDEX SK 100 W et du carrelage collé

Les colles à carrelage utilisées pour coller le procédé ARDEX SK 100 W ÉTANCHÉITÉ sur le support puis mettre en œuvre le carrelage doivent bénéficier d'un certificat QB en cours de validité.

Les mortier-colles à utiliser sont listés ci-dessous :

Mortiers colles pour le sol et le mur

- ARDEX X77 FLEX (C2 S1 E)
- ARDEX CT 25 (C2 E)

Mortiers colle spécial sol

- ARDEX X78 FLEX (C2 S1 E G)

Les joints à utiliser sont listés ci-dessous :

Joints hautes résistance

- ARDEX GK
- ARDEX FK NOUVEAU

Joints cimentaires

- ARDEX G10
- ARDEX G9
- ARDEX G8
- ARDEX G7
- ARDEX G6
- ARDEX G5
- ARDEX G4

Joints époxy

- ARDEX RG PLUS
- ARDEX RG 12
- ARDEX WA

2.2.2.3. Produits connexes

2.2.2.3.1. Bande de pontage entre lés

Bande de pontage ARDEX SK 12 Tricom en rouleau de 10 m.

- Épaisseur (mm) : 0,42
- Largeur (cm) : 12,0
- Longueur (m) : 10 ou 50
- Masse surfacique (g/m²) : 180 (± 10 %)

2.2.2.3.2. Colle Ardex 7 + 8

Colle bi composant composée d'une poudre réactive à base de ciment et d'un liquide en dispersion acrylique.

Caractéristiques de la poudre

- Taux de cendres :
 - à 450°C (%) : 97,5
 - à 900°C (%) : 96,7

Caractéristique du liquide

- Extrait sec à 105°C (%) : 58,5 ± 1,5
- pH : 6

2.2.2.3.3. Angles préformés rentrants ou sortants

Les angles préformés ARDEX SK 90 (angle rentrant) ou ARDEX SK 270 (angle sortant) sont présentés en lot de 10 coins. Chaque aile de l'angle préformé présente une longueur de 7 mm. L'épaisseur des coins est de 0,32 à 0,52 mm.

2.2.2.3.4. Platine pour siphon de sol

ARDEX SK W et SK F : platine d'étanchéité pour le sol, de format 120 x 120 mm et 425 x 425 mm.

2.2.2.3.5. Siphon de sol

Le siphon de sol doit être conforme à la norme EN 1253.

Un siphon de sol certifié NF suivant la certification NF 076 répond à ces exigences.

La classe de résistance aux charges du siphon de sol doit être en adéquation avec la destination du local au sens du classement UPEC du local (cahier du CSTB 3505).

2.2.2.4. Mastics sanitaires

2.2.2.4.1. ARDEX SE

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 25
- Densité (kg/m³) : 1008 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 24 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

2.2.2.4.2. ARDEX SC Matt

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 30
- Densité (kg/m³) : 1000 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 12 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

2.2.2.4.3. ARDEX ST

- Nature : Silicone
- Dureté Shore A : 26
- Densité (kg/m³) : 1000 ± 2
- Conditionnement : Cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 12 mois dans l'emballage d'origine non ouvert, conservé à l'abri du gel, du soleil et de l'humidité.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Reconnaissance du support et préparation éventuelle

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (cf. NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs » complétées comme suit :

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 1 mm sous la règle de 0,2 m.

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM). Dans tous les cas, la pente est supérieure ou égale à 1 %.

2.3.1.1. Supports neufs

Le support doit être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W.

2.3.1.2. Supports anciens

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT Sols P3 - Rénovation.

Le support doit ensuite être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Traitement préalable**Canalisations traversantes (figure 1)**

Pour les canalisations traversantes, un coffrage de 20 cm minimum de côté avec 5 cm d'épaisseur de béton et 10 cm de haut doit être réalisé au pied de la canalisation.

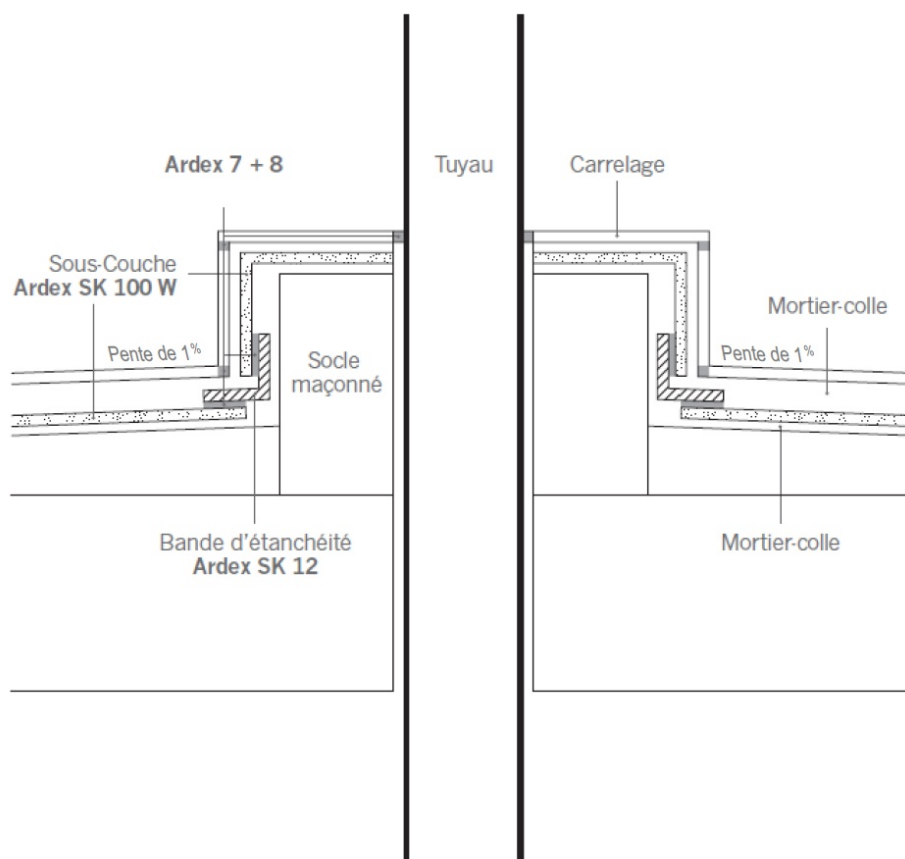


Figure 1 – Traitement de canalisation traversante

2.4.2. Mise en œuvre de la sous-couche ARDEX SK 100 W

2.4.2.1. Application en partie courante

- Le premier lé doit être posé au niveau le plus bas.
- Les lés d'ARDEX SK 100 W sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier-colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm de manière à respecter une consommation en mortier colle de 1,8 à 2,2 kg/m².
- La sous-couche ARDEX SK 100 W est ensuite appliquée : orienter précisément la sous-couche ARDEX SK 100 W dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre du lé vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

Nota : Ne pas circuler sur la sous-couche ARDEX SK 100 W dans la phase de durcissement du mortier colle (16 à 24 heures environ).

2.4.2.2. Raccordement de deux lés de ARDEX SK 100 W

Les bords à raccorder ensemble doivent être secs et propres.

Le raccord entre lés doit être réalisé avec la colle ARDEX 7+8 :

- superposer les deux lés avec un recouvrement de 5 cm environ,
- appliquer la colle ARDEX 7+8 à l'aide d'une spatule dentée 3 x 3 x 3 mm sur la bande à recouvrir de façon à obtenir une surface à encoller homogène et continue.
- Maroufler à l'aide d'une lisseuse le lé supérieur.

2.4.2.3. Traitement des points singuliers

2.4.2.3.1. Raccordement sol-mur (figure 2)

Cas de la pose collée de carrelage

La remontée d'étanchéité est réalisée :

- soit au moyen de ARDEX SK 100 W appliquée en partie courante et remontée en murs sur une hauteur de 5 cm au moins au-dessus du revêtement fini,
- soit au moyen de la bande d'étanchéité SK 12 TRICOM collée en sol avec la colle ARDEX 7+8 appliquée à l'aide d'un peigne denté 3 x 3 x 3 mm.

- La hauteur du relevé de jonction sol-mur au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal doit être de 5 cm au moins.

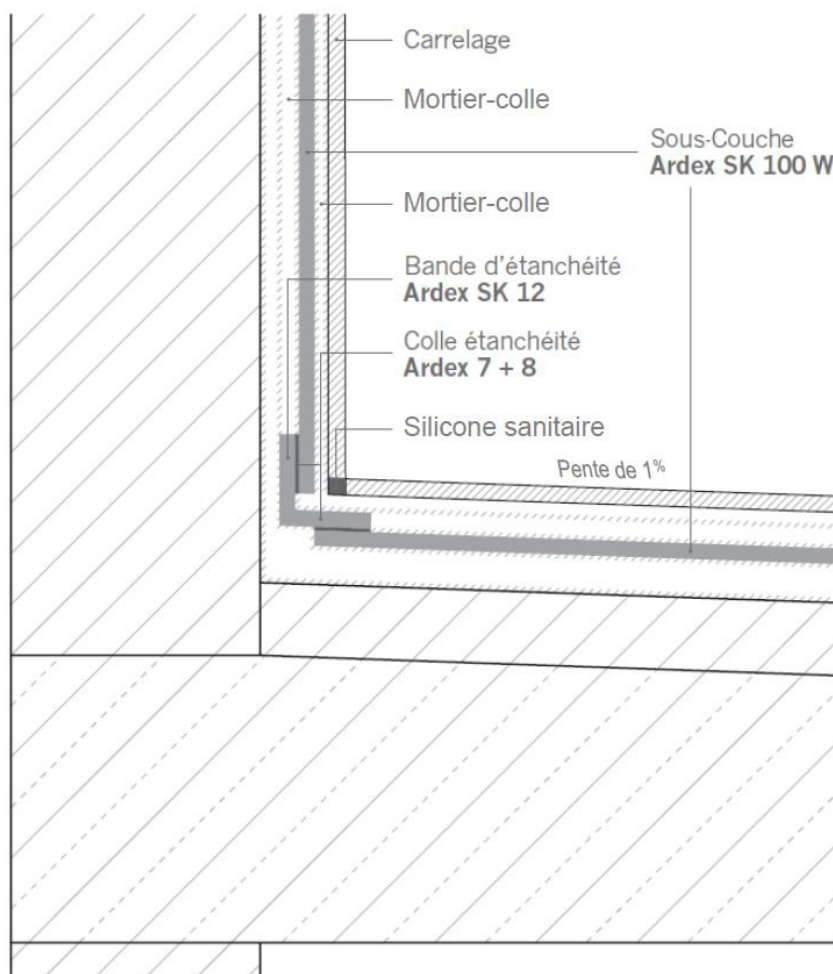


Figure 2 – Raccordement sol-mur

2.4.2.3.2. Traitement des angles (figure 3)

Les angles rentrants et sortants sont traités au moyen des angles préformés ARDEX SK90 et ARDEX SK 270.

Les recouvrements et le collage seront réalisés avec la colle ARDEX 7+8 appliquée à l'aide d'un peigne denté 3 x 3 x 3 mm.

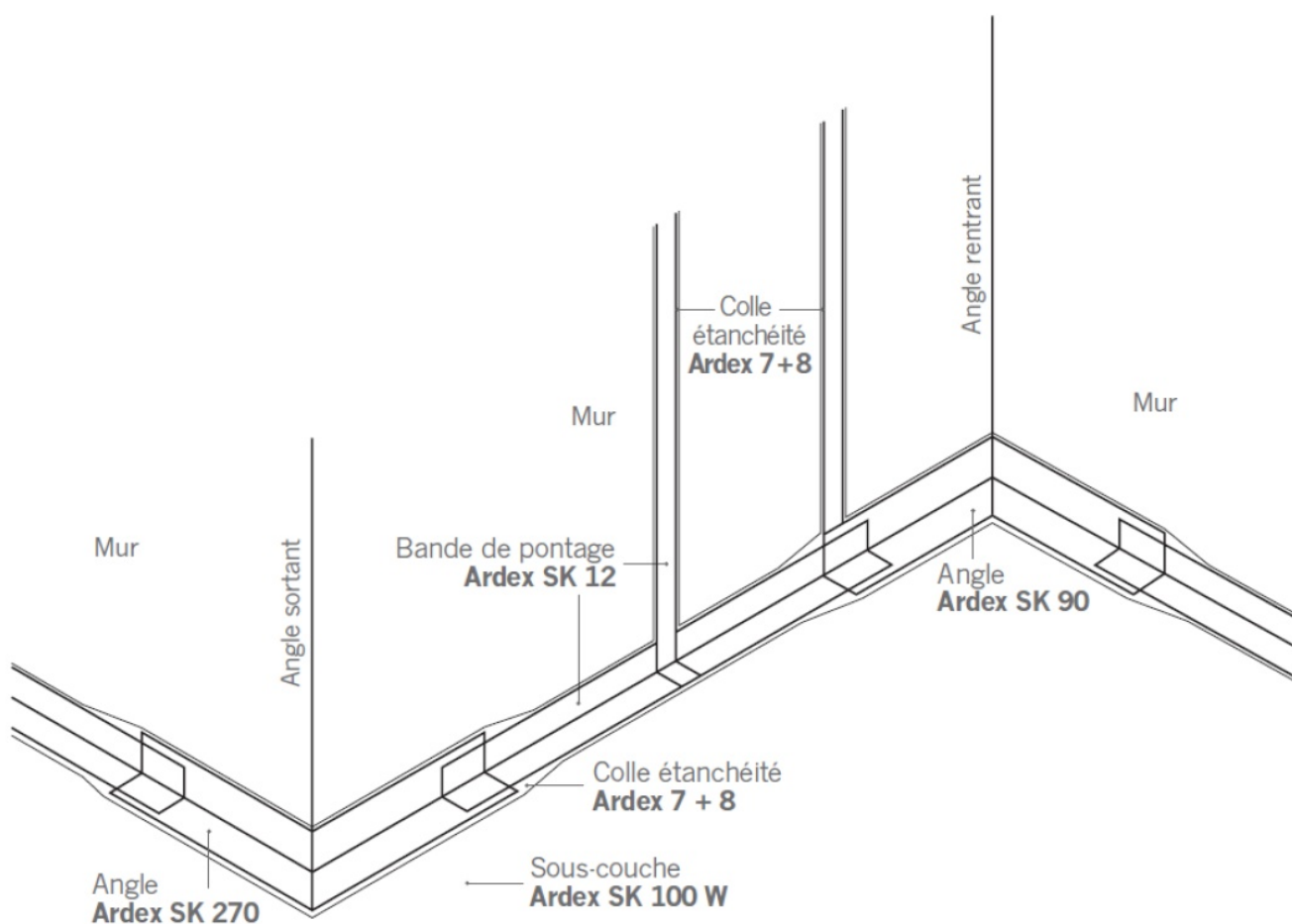


Figure 3 – Angles rentrants-sortants

2.4.2.3.3. Siphons de sol à platine

2.4.2.3.3.1. Pose collée (figure 4)

Le siphon de sol à platine doit être posé à une distance de 30 cm minimum des murs.

En pose collée, seule est visée l'association avec un siphon à collerette ou platine intégrée afin de garantir le raccord d'étanchéité.

- En cas d'utilisation de platines métalliques, celles-ci devront être dégraissées.
- Coller la sous-couche sur la platine à l'aide du mastic d'étanchéité jusqu'à 1 cm environ de l'ouverture de l'écoulement.

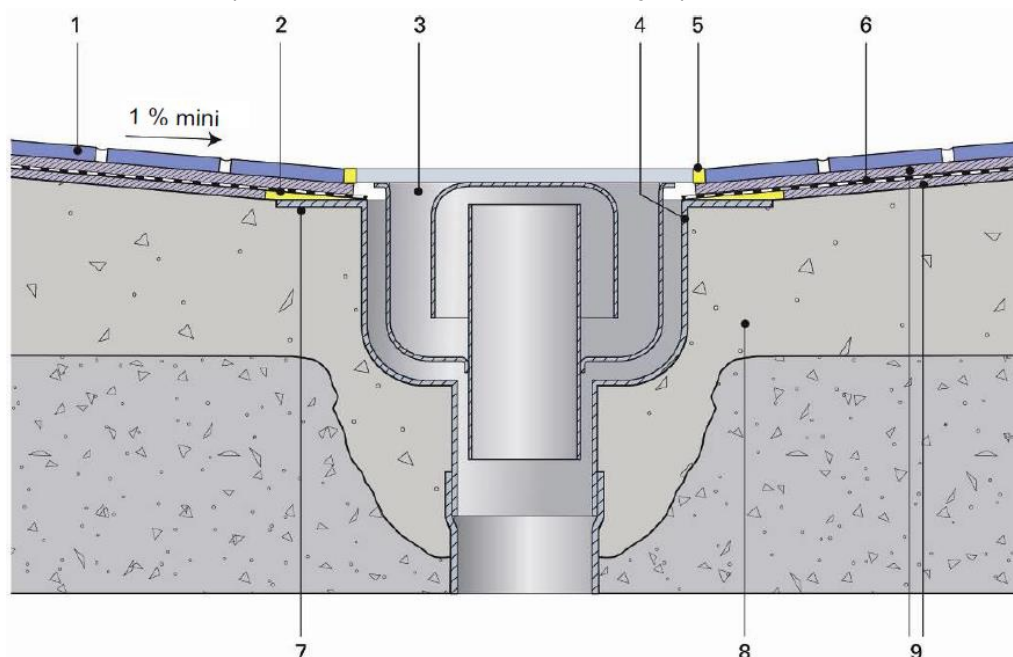


Figure 4 - Siphon de sol à platine en pose collée

2.4.3. Traitement des joints de fractionnement du support

Les joints de retrait et de fractionnement peuvent être recouverts avec ARDEX SK 100 W.

2.4.4. Pose du carrelage

Délais avant la pose du carrelage

Pour de petites surfaces ($S \leq 10 \text{ m}^2$ environ), la pose du carrelage peut avoir lieu à l'avancement de la pose de la sous-couche ARDEX SK 100 W avant le début de prise du mortier-colle. Dans les autres cas, attendre le lendemain.

Protection de la sous-couche au sol

Pour toute circulation piétonnière sur la sous-couche et en cas de retard pour la mise en œuvre du carrelage, il faut protéger la sous-couche ARDEX SK 100 W en posant des planches ou des panneaux d'isolants dans les zones de circulation.

2.4.4.1. Pose collée

2.4.4.1.1. Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues pour le support sous-jacent (sous ARDEX SK 100 W) dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.4.1.2. Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.4.1.3. Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

2.4.4.1.4. Joints de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement.

2.4.5. Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé ARDEX SK 100 ETANCHEITE et de carrelé l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pied.

2.4.6. Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Mise en service : 48 h après la réalisation des joints.

2.5. Maintien en service du procédé

Le maître d'ouvrage doit être alerté par l'entreprise de mise en œuvre qu'une inspection périodique des mastics de finition est nécessaire et peut amener à un remplacement de ces derniers.

2.6. Traitement en fin de vie

2.7. Assistante technique

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises ayant reçu une formation technique de la part de la Société ARDEX France. La Société ARDEX France est tenue d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine productrice de Wuppertal en Allemagne par le fabricant sous-traitant (certifié ISO 9001) :

- Masse surfacique (chaque lot),
- Dimensionnels (chaque lot),
- Résistance aux chocs (EN 12691) : 1 fois/an,
- Résistance à la traction (EN 527) : 2 fois/an.

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi de la sous-couche ARDEX SK 100 W ont été réalisés au CSTB.

Il s'agit :

- d'essais de comportement mécanique du revêtement carrelé (chocs à la bille),
- d'essais d'adhérence après colles à carrelage choisies,
- de vérification de l'absence d'infiltration d'eau aux raccords sol/mur traités avec la bande de renfort et les angles préformés.

Rapport d'essais n° DSR-SOLS-21-16116.

2.9.2. Références chantiers

- Lancement du procédé : 2011
- Importance des chantiers : 86 000 m² ont été réalisés en France depuis 2011.